

Procès-verbal décisionnel

Plénum du 7 octobre 2025

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 juin 2025

Le procès-verbal du 17 juin 2025 est **accepté** par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

2. Election du Délégué du Conseil général auprès de la Police régionale des villes du centre (PRVC)

Le Conseiller général **Edouard Rey** du Centre est élu au 1er tour avec 28 voix comme Délégué du Conseil général auprès de la PRVC.

3. Vote d'entrée en matière sur le message "Révision partielle du Règlement communal de construction et de zone (RCCZ)"

L'entrée en matière est **acceptée** par 44 oui, 5 non et 4 abstentions.

Le traitement du règlement et de ses 115 amendements seront réalisés dans une prochaine séance du Conseil général.

4. Etude et approbation du message "Statuts de l'Association de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTECH)"

Par ce message, le Conseil municipal propose d'accepter les nouveaux statuts de l'ASTECH regroupant les communes de Sion, Savièse, Grimisuat et Arbaz, couplé à la vente à l'association du terrain et des installations de la station d'épuration de Châteauneuf pour un montant total de CHF 9'750'000.-.

L'entrée en matière est **acceptée** par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Le message est **accepté** par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Vu l'acceptation de ce message, la Municipalité est désormais autorisée à

- Adopter les statuts de l'association ;
- Vendre à l'association la parcelle 10217 d'une surface de 20'500m² pour le montant de CHF 3'075'000.- ;
- Vendre à l'association les installations existantes pour le montant de CHF 6'675'000.- ;
- Assurer une responsabilité subsidiaire et solidaire avec les autres membres, des engagements futurs de l'association.

5. **Crédit supplémentaire 07-2025**

Il s'agit d'un crédit supplémentaire s'élevant à CHF 1'170'000.- en lien avec le traitement des enseignants.

6. **Interpellation "Stade de Tourbillon"**

Au travers de cette interpellation cosignée par la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey des Verts et le Conseiller Pierre Schertenleib du PS, la Municipalité est questionnée sur le projet du stade de Tourbillon.

La Municipalité informe que le choix s'est porté sur la construction d'un nouveau stade entièrement financé par le privé et qu'elle se contentera de mettre à disposition les terrains nécessaires en DSDP. Le passage devant le législatif dépendra des montants liés à ce DSDP.

7. **Réponse au postulat "Pompe à chaleur : simplification de la procédure d'autorisation afin d'accélérer la transition énergétique"**

Ce postulat, déposé le 23 avril 2024 par les Conseillères Annie Thiesoz Reynard des Verts et Sophie Bourban du Centre a été accepté lors du plénum du 8 octobre 2024 par 53 oui, 0 non et 0 abstention.

Il demandait notamment à la Municipalité d'étudier et de proposer des solutions à même de faciliter et simplifier les démarches d'autorisation d'installation de pompes à chaleur.

La réponse proposée par la Municipalité n'ayant pas convaincu les signataires, un vote a été demandé.

La réponse de la Municipalité a été refusée par 8 oui, 46 non et 0 abstention.

Ce postulat est ainsi de retour auprès de la Municipalité pour préparation d'une nouvelle réponse tenant compte des remarques formulées par les signataires.

8. **Réponse au postulat "Pour la revitalisation du commerce local à Sion"**

Ce postulat, déposé le 16 décembre 2024 par le Conseiller Thierry Stalder du PLR a été accepté lors du plénum du 11 mars 2025 par 48 oui, 7 non et 1 abstention.

Il demandait à la Municipalité d'étudier et de proposer des solutions à même de revitaliser le commerce local en ville de Sion.

Le projet « Cœur de ville » avec pour objectif le soutien de l'attractivité commerciale du centre-ville a été présenté par la Municipalité.

9. Réponse au postulat "Vote/Election électronique"

Ce postulat, déposé le 16 octobre 2024 par le Conseiller Thierry Stalder du PLR a été accepté lors du plénum du 11 mars 2025 par 48 oui, 7 non et 1 abstention.

Il demandait à la Municipalité d'analyser la faisabilité d'introduire le vote électronique pour les élections et votations communales.

Le vote électronique étant de la compétence du Conseil fédéral, la Municipalité ne peut aucunement en l'état mettre en place cette solution pour les objets communaux.

10. Informations de la Municipalité

Le Président de la Municipalité informe sur les principaux projets et événements en cours et futurs et présente un point de situation sur le futur Centre de formation du football à la Garenne.

Sion, le 17 octobre 2025

Jean Pierre Bodrito
Vice-Président du Conseil Général